
DECISION DU PRESIDENT
DP2023_02 Conventions de formation professionnelle permis C et CE

Vu les statuts du SMICTOM LGB,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération n°DL2020-26 du 30 juillet 2020 donnant délégations au Président,

Dans le cadre des actions de formation, le syndicat est amené à signer diverses conventions pour la formation professionnelle de ses agents.

Au cas d'espèce, des conventions pour des stages dont la finalité est d'obtenir les permis C ou CE avec l'entreprise FAUVEL Formation doivent être signées durant l'année 2023 au bénéfice des agents du SMICTOM LGB.

Le Président :

ARTICLE 1ER: Décide de signer les conventions nécessaires avec la société FAUVEL Formation pour un montant unitaire de :

- Permis C : 4 389.48 TTC € (soit 3 657.90 € HT) ;
- Permis CE : 2 360.28 € TTC (soit 1 966.90 € HT).

A Aiguillon, le 08/02/2023,

Le Président,

Alain LORENZELLI

